

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud du 24 mars 2015 de 19 h 30 à 21 h 37 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absentes:

Mesdames Denise Caron
Johane Chouinard

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-15-03-24-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 7.6 est ajouté. Le point 5.8 est reporté.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Séance ordinaire du mardi 24 mars 2015 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1- Intervention de la présidente du Syndicat soutien scolaire Bellimont, Mme Martine Robichaud, M. Pascal Côté, président, Syndicat de la Côte-du-Sud, M. Jean-François Jomphe, délégué, Syndicat des professionnels – Négociations
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Adoption des *Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2015-2016* – Présentation de Mme Annie Ménard, directrice, SRF
 - 5.2- Adjudication du contrat de construction pour le projet de plan de redressement et de mise aux normes (2015) à l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier)
 - 5.3- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection partielle de la fenestration (2015) à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert)
 - 5.4- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des vestiaires et douches des filles (2015) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
 - 5.5- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement du chauffage (2015) dans les écoles primaires Plein-Soleil (La Durantaye), du Bon-Vent (Buckland) et de Saint-Just
 - 5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection partielle des toitures (2015) à l'école secondaire de Saint-Anselme
 - 5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de l'infrastructure de stationnement - Phase 2 (2015) à l'école primaire Saint-Pie-X (Montmagny)
 - 5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau CVCA – Phase 2 (2015) au siège social (Montmagny)
 - 5.9- Adoption de la résolution pour la reconstruction du Centre d'excellence en production porcine (CEPP)
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 12 février 2015
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Les Éleveurs de porcs de la Beauce – La formation pratique en production porcine au CFA de Saint-Anselme – Lettre d'appui
 - 7.2- Centre de développement du porc du Québec inc. – Lettre d'appui
 - 7.3- Résolution du conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël – Suivi de la plainte 14-15-002
 - 7.4- Université Laval, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation – Appui à la reconstruction de la porcherie du Centre d'excellence en production porcine (CEPP)
 - 7.5- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière – Appui aux éleveurs de porcs de la Beauce sur la formation pratique en production porcine au CFA de Saint-Anselme
 - 7.6- Lettre adressée à M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport
- 8.- **RÉGIE INTERNE**

- 9.- QUESTIONS DIVERSES
 10.- DOCUMENTATION 11.-
 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-15-03-24-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015 soit adopté avec la correction suivante au point 5.6 *commissaire-parent* en remplacement de *commissaire*.

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Intervention du président du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, M. Pascal Côté, du délégué du Syndicat des professionnelles et des professionnels, M. Marc Bernier, et de la présidente du Syndicat soutien scolaire Bellimont, Mme Martine Robichaud.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Adoption des Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2015-2016 – Présentation de Mme Annie Ménard, directrice, SRF

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs et les principes de cette répartition;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre budgétaire;

ATTENDU l'orientation de décentralisation adoptée par le conseil des commissaires;

ATTENDU l'échéancier de préparation et d'adoption du budget de la commission scolaire;

CC-15-03-24-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires adoptent les règles budgétaires des écoles telles que rédigées au document *Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2015-2016*.

QUE ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution CC-14-03-25-03 soit abrogée et que mention soit faite en marge du livre des délibérations.

Adopté.-

5.2- Adjudication du contrat de construction pour le projet de plan de redressement et de mise aux normes (2015) à l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 13 février 2015 pour le projet de plan de redressement et de mise aux normes (2015) à l'école de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 6 mars 2015 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme STGM architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Marc Bolduc inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 488 750 \$ (avant taxes);

Construction Marc Bolduc inc.	488 750,00 \$
C. J. Picard inc.	494 943,17 \$
Guillaume Proulx Constcrtion	511 000,00 \$
Construction Jacques Dubois & Fils	559 000,00 \$
Jean-Paul & Roger Bolduc inc.	577 000,00 \$

ATTENDU l'octroi reçu le 27 novembre 2014 du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015.

CC-15-03-24-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50 620 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme STGM architectes dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de plan de redressement et mise aux normes (2015) à l'école de la Ruche-De Lanaudière soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Marc Bolduc inc. pour un montant de 488 750 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.3- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection partielle de la fenestration (2015) à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 27 février 2015 pour le projet de réfection partielle de la fenestration (2015) à l'école Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2015 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Brainbox architecture, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise MSV Construction inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 105 000 \$ (avant taxes);

MSV Construction inc.	105 000,00 \$
Construction Ferdinand Lapointe inc.	112 400,00 \$
Daniel Coulombe Construction	113 400,00 \$
Construction Langis Normand	116 000,00 \$
Escalera entrepreneur général	129 000,00 \$

ATTENDU l'octroi reçu le 27 novembre 2014 du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015.

CC-15-03-24-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Brainbox architecture, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection partielle de la fenestration (2015) à l'école Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme MSV Construction inc. pour un montant de 105 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.4- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des vestiaires et douches des filles (2015) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2015 pour le projet de réfection des vestiaires et douches des filles (2015) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 mars 2015 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Brainbox architecture, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Guillaume Proulx Construction, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 218 050\$ (avant taxes);

Guillaume Proulx Construction	218 050,00 \$
Construction Citadelle inc.	221 693,00 \$
Construction Sipalco inc.	229 800,00 \$
Construction Langis Normand inc.	232 000,00 \$
Construction Marc Bolduc inc.	246 464,00 \$
Les constructions Ginove inc.	250 395,98 \$
Daniel Coulombe Construction inc.	256 000,00 \$

ATTENDU l'octroi reçu le 27 novembre 2014 du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015.

CC-15-03-24-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Brainbox architecture, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des vestiaires et douches des filles (2015) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Guillaume Proulx Construction pour un montant de 218 050 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.5- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement du chauffage (2015) dans les écoles primaires Plein-Soleil (La Durantaye), du Bon-Vent (Buckland) et de Saint-Just

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 19 février 2015 pour le projet de remplacement du chauffage (2015) aux écoles primaires Plein-Soleil (La Durantaye), Bon-Vent (Buckland) et de Saint-Just;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 12 mars 2015 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme WSP, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Plomberie Martin Pelletier inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 217 900 \$ (avant taxes);

Plomberie Martin Pelletier inc.	217 900,00 \$
Corriveau Entrepreneur électricien inc.	273 666,00 \$
Daniel Coulombe Construction inc.	311 503,00 \$
Plomberie Chauffage Roger Robichaud inc.	325 200,00 \$

ATTENDU l'octroi reçu le 27 novembre 2014 du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015.

CC-15-03-24-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme WSP, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de remplacement du chauffage (2015) aux écoles primaires Plein-Soleil (La Durantaye), Bon-Vent (Buckland) et de Saint-Just soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Plomberie Martin Pelletier inc. pour un montant de 217 900 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection partielle des toitures (2015) à l'école secondaire de Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 20 février 2015 pour le projet de réfection partielle des toitures (2015) à l'école secondaire de Saint-Anselme;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 13 mars 2015 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Roberge et Leduc, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Constructions Steeve Arbour inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 104 300 \$ (avant taxes);

Toiture Steeve Arbour	104 300,00 \$
Select toiture inc.	104 900,00 \$
Toitures Jules Chabot inc.	107 000,00 \$
Toitures Quatre-Saisons inc.	111 265,00 \$
Couvertures J.D.M. inc.	119 210,00 \$
Toitures Prémont & Fils inc.	122 300,00 \$
Les constructions Pro-Tec-Toit inc.	127 754,00 \$

Laurent Verreault inc.	130 700,00 \$
Toiture Aubé inc.	134 525,00 \$
Rénovation Marmax inc.	135 000,00 \$
Les toitures Estbec inc.	144 000,00 \$

ATTENDU l'octroi reçu le 27 novembre 2014 du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015.

CC-15-03-24-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Roberge et Leduc, architectes, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection partielle des toitures (2015) à l'école secondaire de Saint-Anselme soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Constructions Steeve Arbour inc. pour un montant de 104 300 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de l'infrastructure de stationnement – Phase 2 (2015) à l'école primaire Saint-Pie-X (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 18 février 2015 pour le projet de réfection de l'infrastructure de stationnement – Phase 2 (2015) à l'école primaire Saint-Pie-X (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 mars 2015 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Jacques et Raynald Morin inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 85 764,45 \$ (avant taxes);

Les Entreprises JRMorin inc.	85 764,45 \$
Martin Mercier inc.	96 000,00 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	97 108,75 \$
Michel Gamache & Frères inc.	102 855,60 \$
Transport en vrac St-Denis inc.	104 391,00 \$
Bergedac Ltée	177 901,19 \$

ATTENDU l'octroi reçu le 27 novembre 2014 du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2014-2015.

CC-15-03-24-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de l'infrastructure de stationnement – Phase 2 (2015) à l'école primaire Saint-Pie-X (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Jacques et Raynald Morin inc. pour un montant de 85 764,45 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau CVCA – Phase 2 (2015) au siège social (Montmagny)

Ce point est reporté.

5.9- Adoption de la résolution pour la reconstruction du Centre d'excellence en production porcine (CEPP)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'incendie du Centre d'excellence en production porcine (CEPP) survenu le 12 novembre 2014;

ATTENDU la formation pratique dispensée au CEPP, incluse dans la formation de l'élève inscrit en production animale, volet production porcine, du centre de formation agricole de Saint-Anselme;

ATTENDU l'analyse en cours pour évaluer le projet de reconstruction d'un atelier pratique pour la formation des élèves;

ATTENDU le produit de l'assurance disponible pour le financement en tout ou en partie d'une reconstruction d'un atelier de formation pratique;

ATTENDU le soutien des partenaires qui considèrent cette formation comme un avantage indéniable pour le milieu de l'agriculture;

ATTENDU la volonté des membres du conseil des commissaires de la Commission de la Côte-du-Sud de procéder à l'amorce des démarches préalables avec le MELS et le conseil d'administration du CEPP en vue de la reconstruction d'un atelier de formation pratique pour les élèves;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction est conditionnel à l'engagement de l'organisme sans but lucratif, soit le CEPP, de poursuivre le partenariat avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre le Centre d'excellence en production porcine (CEPP) et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à convenir avant la reconstruction, sera rédigé pour préciser le fonctionnement, le mode de gestion et la participation financière de la commission scolaire.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'un plan d'affaire soit élaboré en collaboration avec l'OBNL afin de démontrer la viabilité financière du projet;

QU'une analyse conceptuelle soit produite afin de fournir au MELS l'information requise pour obtenir le financement additionnel nécessaire pour la reconstruction d'un atelier de formation pratique pour les élèves inscrits en production animale, volet production porcine.

Adopté.-

6.- **RAPPORT DES COMITÉS**

6.1- Comité de parents

Mme Amélie Pelletier, commissaire-parent, fait un rapport des sujets abordés à la dernière rencontre du comité de parents.

6.2- Comité consultatif du transport

Aucun sujet à ce point.

6.3- Comité EHDAA

Aucun sujet à ce point.

6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 12 février 2015

Le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 12 février 2015 est déposé.

7.- INFORMATIONS**7.1- Les Éleveurs de porcs de la Beauce – La formation pratique en production porcine au CFA de Saint-Anselme – Lettre d'appui**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre d'appui reçue des Éleveurs de porcs de la Beauce.

7.2- Centre de développement du porc du Québec inc. – Lettre d'appui

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre d'appui reçue du Centre de développement du porc du Québec inc.

7.3- Résolution du conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël – Suivi de la plainte 14-15-002

Le président, M. Alain Grenier, présente la résolution reçue de la Municipalité de Saint-Raphaël en lien avec la plainte 14-15-002.

7.4- Université Laval, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation – Appui à la reconstruction de la porcherie du Centre d'excellence en production porcine (CEPP)

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre d'appui reçue de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval.

7.5- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière – Appui aux éleveurs de porcs de la Beauce sur la formation pratique en production porcine au CFA de Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre d'appui reçue de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière.

7.6- Lettre adressée à M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre qu'il a rédigée à l'intention du ministre.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

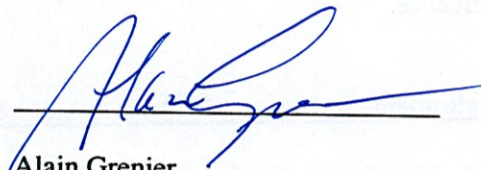
Aucun sujet à ce point.

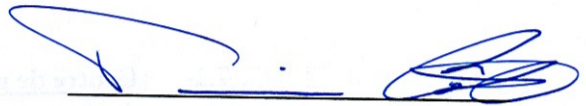
12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-15-03-24-11

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 37.


Alain Grenier
Président


Pierre Côté
Secrétaire général

